НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 1 de 11

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

X120-B

UFI: WQY5-Y7KH-C7FX-J0JG

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer Rue: Im Tiefen See 45
Lieu: D-64293 Darmstadt
Téléphone: +49 (0)6151 803-0
Internet: www.hbm.com
Service responsable: support@hbm.com

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)

1,4-Bis[(2,3-epoxypropoxy)methyl] cyclohexan

dioxyde de titane

Mention Attention

d'avertissement:

#### Pictogrammes:







# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

НВМ

Date d'impression: 17.03.2021

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 2 de 11

Conseils de prudence

P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

P313 Consulter un médecin.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger H317-H351

Conseils de prudence

P313-P280

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 3 de 11

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification SGH	-			
25068-38-6	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)				
	500-033-5	603-074-00-8			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Ski	n Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H3	315 H319 H317 H411		
14228-73-0	1,4-Bis[(2,3-epoxypropoxy)	methyl] cyclohexan		10 - 20 %	
	238-098-4				
	Skin Sens. 1; H317				
13463-67-7	dioxyde de titane	1 - 5 %			
	236-675-5	022-006-00-2			
	Carc. 2; H351				
67762-90-7	Dimethylsiloxan, reaktions	1 - 5 %			
	614-122-2				
2530-83-8	[3-(2,3-Epoxypropoxy)prop	1 - < 5 %			
	219-784-2				
	Eye Dam. 1; H318	•	·		
2602-34-8	3-(2,3-Epoxypropyloxy)pro	< 2 %			
	220-011-6				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
25068-38-6		produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700)	
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100		

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas

НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 4 de 11

d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### **Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

## Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 5 de 11

#### Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition









## Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Epaisseur du matériau des gants: >= 0,7mm

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration:>480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Conserver les vêtements de travail à part.

### Protection respiratoire

négligeable

HBM

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 6 de 11

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide Couleur: noir

Odeur: Dispersions de résine époxy

pH-Valeur: négligeable

Modification d'état

Point de fusion:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé

non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

non déterminé
non déterminé
non déterminé

non déterminé:

Point d'éclair: 113 °C

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide: non déterminé gaz: non déterminé

**Dangers d'explosion** 

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé gaz: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: 15,2 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: non déterminé

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

hydrosolubilité:

non déterminé
non déterminé
non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Viscosité dynamique:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

v	20	

Date de révision: 17.03.2021 Page 7 de 11

Densité de vapeur relative:

Taux d'évaporation:

non déterminé

preuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

non déterminé

non déterminé

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 5,00 %

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre <= 700); 1,4-Bis[(2,3-epoxypropoxy)methyl] cyclohexan)

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (dioxyde de titane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 8 de 11

#### 12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
2530-83-8	[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilaan						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	55 mg/l		Cyprinus carpio (Carpe)	US-EPA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	324 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	US-EPA	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation	-	-	
2530-83-8	[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilaan			
	BSB5	37%	28	ECHA
	BSB	370 mg/g	28	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

14.2. Désignation officielle de Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (festes

<u>transport de l'ONU:</u> Epoxidharz)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9



Code de classement: M7

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):5 kgQuantité exceptée:E1Catégorie de transport:3

НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**X120-B**Date de révision: 17.03.2021

Page 9 de 11

Nº danger: 90 Code de restriction concernant les -

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

14.2. Désignation officielle de Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (festes

transport de l'ONU: Epoxidharz)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9

<u>9</u>

M7

9

9

Code de classement:

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 kg Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)** 

**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

transport de l'ONU: (EPOXY RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: 274, 335, 966, 967, 969

Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 3077

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

9



9

Dispositions spéciales: A97 A158 A179 A197

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y956 Quantité exceptée: E1

НВМ

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 10 de 11

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 956
IATA-Quantité maximale (cargo): 400 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:



# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 15 %

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8.



Date d'impression: 17.03.2021

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# X120-B

Date de révision: 17.03.2021 Page 11 de 11

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Procédure de classification				
Méthode de calcul				
Méthode de calcul				
Méthode de calcul				
Méthode de calcul				
Méthode de calcul				

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)